

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

17 août 2016

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois d'août deux mille seize (17-08-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin est absente;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet;

Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 16-08-112

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016;
- Adoption des comptes à payer;

- Correspondance;
- Présence de Mme Nicole Marchand : Opération nez rouge;
- Dossiers ententes locales et régionales :
 - a) Développement communautaire;
 - b) Maison des Trois Colombes;
 - c) Centre régional d'entraînement et d'évènement de la Mauricie (CREEM) – 2017;
 - d) Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) – 2017;
 - e) Fonds émergence de projets : projets d'analyse;
 - f) Entente de développement culturel 2017;
 - g) Financement PDAAM-2017-2018-2019
- Avis de motion : Règlement d'adoption du plan de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Avis de motion : Amendement au code d'éthique des employés de la MRC;
- Conformité de règlements d'urbanisme :
 - a) Plan d'urbanisme # 332-2016 de la municipalité de Sainte-Thècle et règlements d'urbanisme correspondants;
 - b) Plan d'urbanisme # 2016-02 de la municipalité de Trois-Rives;
- Programme RénoRégion, Programme d'adaptation de domicile et Programme pour les résidences endommagées par la Pyrrhotite – Livraison des programmes et délégation;
- Répartition des surplus de la cour municipale;
- Territoires non organisés : Autorisation d'échange de terrain pour le déplacement d'un chemin;
- Dénonciation de l'augmentation des baux de villégiature pour le pôle de Sainte-Thècle;
- Adoption du rapport d'activités 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- Acceptation de la plus basse soumission en assurance collective;
- Varia :
 - a) Renouvellement de la cotisation AFVSM;
 - b) Autorisation de paiement : Dossier COGECO, desserte internet St-Roch-de-Mékinac et Trois-Rives;
 - c) Reconstruction Pont Gagnon-ZEC Gros Brochet;
 - d) Ponts TNO
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 15 juin 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-08-113

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de St-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (8 semaines) 123 801.17

Déplacement des employés (es) 4 406.49

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	331.05
Telus mobilité	270.65
Xittel (téléphone)	1 362.17
Xittel (internet)	1 034.78
Le Groupe Pages Jaunes	94.28
RREMQ	13 242.07
Croix Bleue Médavie	17 302.93
Ville de Saint-Tite	57.75
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	2 490.57
Entreprises de distribution Denis Samson	114.00
Servitec inc. - contrat mensuel	13 593.67
Fournitures de bureau Denis	569.49
Microgest informatique (contrat d'entretien)	1 689.77
Fonds de l'information foncière	452.00
Syndicat des employés	887.38
RGMRM (fosses septiques, enfouissement)	229 935.78

Distribution Vithemon	72.00
CARRA	85.43
Hydro-Québec	1 439.96
Xérox Canada	294.92
Batterie Mauricie	76.47
Boulangerie Germain	267.32
Chez Jacob	235.70
CLD Mékinac	510.00
Appartenance Mauricie	250.00
Daniel Allard (CCA)	55.49
François Déry (CCA)	55.49
Yves Vouligny (CCA)	55.49
Domaine Tavibois	172.46
ADGMRCQ	459.90
AECOM Canada (PDZA)	25 875.12
Chambre de commerce de Mékinac	439.20
Commission scolaire de l'Énergie	5 229.69
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	18 740.93
Petite caisse	198.30
Pôle de l'économie social	60.00
Union des municipalités du Québec	132.22
Club de golf le St-Rémi	450.00
MRC des Chenaux	4 204.23
<u>Visa</u>	
Frais de déplacement	748.81
Location satellite	73.40
Registre foncier	23.00
Frais de réunion	199.32
Acompte congrès FQM	1 064.64

Total fournisseurs : 344 897.83

Fonds de développement du territoire

Éditions communautaires Des Chenaux	632.36
Medias Transcontinental	2 150.04
Coop de Solidarité de Mékinac	4 000.00
CLD Mékinac	14 000.00
Municipalité de Hérouxville	13 400.00

Total FDT : 34 182.40

Gestion des baux de villégiature

Groupe Harnois	560.74
----------------	--------

DV auto inc.	93.61
--------------	-------

Total baux : 654.35

Cour municipale

SAAQ	14.51
------	-------

Denis Carpentier	100.00
------------------	--------

Postes Canada	1 233.04
---------------	----------

Tremblay Bois Mignault Lemay	4 740.73
------------------------------	----------

Ministre des Finances	35 962.00
-----------------------	-----------

Total cour municipale : 42 050.28

Grand total : 549 992.52

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	28.35
--------------	-------

Total : 28.35

TNO DE MÉKINAC

Location St-Tite	51.74
------------------	-------

SEPAQ (niveleuse)	1 099.93
-------------------	----------

Tourisme Mauricie (Route des rivières)	2 500.00
--	----------

RIVST-M	400.00
---------	--------

Entreprises Élie Grenier	5 001.42
--------------------------	----------

ADMQ (colloque de zone)	105.00
-------------------------	--------

Total : 9 158.09

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 562.58

Rémunération des maires 6 448.74

Fournisseurs de biens et services

Distribution Vithemon	30.00
-----------------------	-------

Entreprises de distribution Denis Samson	92.00
LeMercier St-Tite	861.45
Ministre des Finances (remboursement formation pompiers)	6 500.00
Les Serres du domaine des Pointes	574.88
Syndicat des employés	592.31
XEROX Canada	704.08
RREMQ	8 832.73

Total fournisseurs : 18 187.45

Programme d'aide aux villégiateurs

Municipalité de Lac-aux-Sables	13 000.00
--------------------------------	-----------

Total Programme d'aide aux villégiateurs : 13 000.00

Cour municipale

Remboursement d'un trop perçu	15.00
SAAQ	83.76

Total cour municipale : 98.76

Grand total : 39 297.53

TNO DE MÉKINAC

Entreprises Francis Rivard	7 910.28
Machineries lourdes W. St-Arnault	42 026.25

Total : 49 936.53

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 17 août 2016.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 17 août 2016 totalisant 589 290.05 \$ pour la MRC, 28.35 \$ pour le parc industriel régional et 59 094.62 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Eric Desaulniers, directeur général des Fonds locaux de solidarité FTQ, nous informe que dans le cadre de l'entente visant la relance du FLS nous avons réussi à atteindre un niveau appréciable pour l'avoir net. En raison de l'atteinte de cet objectif, les clauses restrictives 3.3, 3.4, 3.5, 3.8 et 3.9 de l'Entente sont abrogés;
- Monsieur Eric Tremblay du comité organisateur du Rallye Lac-aux-Sables, nous remercie de notre intérêt pour le financement du projet de télédiffusion de cet événement mais nous informe qu'étant donné le manque de financement recueillie la télédiffusion n'aura pas lieu;
- Monsieur Paul Benoit, directeur régional par intérim au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, nous invite à consulter le site Internet de l'organisme de bassin versant à l'adresse suivante étant donné que notre municipalité couvre une partie du territoire des bassins versant et qu'elle joue un rôle déterminant dans la réalisation du plan directeur de l'eau. Il nous indique que la CAPSA et la SAMBBA ont reçu l'approbation de leur plan directeur de l'eau;
- Madame Cécile Tremblay, directrice générale au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de la direction générale du secteur central, nous informe de la nomination de monsieur Philippe Grenier au poste de directeur de la gestion des forêts de la Mauricie et du centre-du-Québec;
- Nathalie Huot du ministère de la Sécurité publique, nous informe que nous devons leur faire parvenir un chèque au montant de 6500 \$ puisque la formation des candidats pour une cohorte n'a pas démarré dans les délais prévus. Cette somme avait été versé à titre d'avance pour le démarrage d'une cohorte (8 à 16 candidats);
- Monsieur Michel Gagnon de la SHQ nous informe qu'un montant de 150 000 \$ est mis à la disposition de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite. Ce montant étant disponible pour 2016-2017;
- Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, nous informe d'une aide financière de 77 000 \$ est disponible dans le cadre du programme RénoRégion pour 2016-2017;
- Invitation à participer au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (programme MADA);
- Marc-André Leblanc, directeur du Service des programme fiscaux, nous informe du dépôt de 2 290 \$ en paiement de la mesure financière

- de péréquation prévu à l'article 261 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, nous informe du dépôt de 60 383 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2016;
 - Accusé réception du cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux de la résolution 16-06-101 concernant le report des rôles;
 - Copie de la lettre adressée à David Heurtel par Stéphane Lemire, greffier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie concernant l'adoption du projet de PGMR par les MRC des Chenaux, Maskinongé et Mékinac ainsi que par les Villes de Shawinigan et Trois-Rivières, transmise au Ministère;
 - Madame Julie Boulet, nous informe de la nomination de madame Karine Genest à titre d'attachée politique pour le secteur Mékinac;
 - Demande d'appui à la candidature de la MRC de la Vallée-de-L'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019;

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR POUR L'OBTENTION DES JEUX DU QUÉBEC –HIVER 2019

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-L'Or pour l'obtention de la finale provinciale des Jeux du Québec à l'hiver 2019;

CONSIDÉRANT les retombées socio-économiques que cette finale apportera à cette région;

Re 16-08-115

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'appuyer la candidature de la MRC de la Vallée-de-L'Or pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec –Hiver 2019;

- Adopté à l'unanimité -

- Résolution 1442-16 de la MRC Haut-Richelieu concernant la politique réglementaire de télécommunication et demande d'appui de la part du préfet de cet MRC;

APPUI À LA MRC HAUT RICHELIEU CONCERNANT LA POLITIQUE RÉGLEMENTAIRE DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 1442-16 de la MRC Haut-Richelieu;

Re 16-08-116

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'appuyer la MRC Haut-Richelieu dans sa démarche pour l'obtention de financement pour les OSBL ou apparentés spécialisés en

technologie numérique (fibre optique) qui n'ont pas les mêmes moyens financiers que les grands fournisseurs et que le standard de vitesse soit haussé afin de satisfaire les besoins croissants d'utilisation de bande passante.

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur André Lecomte, président de la Table de concertation abus auprès des aînés de la Mauricie inc. nous informe de la tenue de la Journée internationale des Aînés dont le thème sera «Les aînés : Richesse de notre société» et demande notre participation financière;

- Adopté à l'unanimité -

- Monsieur Daniel Hamelin, président et madame Geneviève Racine, directrice générale de la Chambre de commerce de Mékinac nous informe de la tenue du 11^{ième} Gala reconnaissance qui aura lieu de 18 novembre prochain et nous demande notre appui.

DEMANDE DE PARTENARIAT - GALA RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Chambre de commerce de Mékinac pour la réalisation du Gala Reconnaissance 2016;

Re 16-08-117

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ pour ce 11^{ième} Gala Reconnaissance mettant en valeur les entreprises de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

- Communiqué du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec concernant la modification de l'offre de services médicaux sur le territoire de la Vallée-de-la-Batiscan à compter du 22 août, soit que les patients doivent contacter leur médecin de famille en priorité et que le sans rendez-vous doit être utilisé seulement en deuxième recours;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 16-08-118

Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENCE DE MADAME DIANE RAE : OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT la contribution de l'organisation Opération Nez rouge, ainsi que ses bénévoles sur le territoire de la MRC de Mékinac;

Re 16-08-119

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'octroyer une aide financière de 250 \$ à l'organisation Nez Rouge de la MRC de Mékinac pour l'année 2016.

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIERS ENTENTES LOCALES ET RÉGIONALES :

Développement communautaire

CONSIDÉRANT que le développement communautaire constitue un aspect important de la vitalité du territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre le préfet, monsieur Bernard Thompson, et les représentants de la corporation de développement communautaire de Mékinac (CDC), eu égard à la participation financière de la MRC de Mékinac, via le FDT;

CONSIDÉRANT que la CDC est en mesure d'établir des projets issus d'une concertation de ses organismes membres;

CONSIDÉRANT les paramètres du FDT;

Re 16-08-120

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac de réserver un montant de 20 000 \$ pour des projets issus d'une concertation dans le but de répondre à des besoins spécifiques, urgents et structurants pour le plus grand nombre de citoyens.

- Adopté à l'unanimité -

Maison des Trois Colombes

CONSIDÉRANT le projet de «maison de soins palliatifs» présenté au Conseil de la MRC de Mékinac le 15 juin 2016 par la Corporation de La Maison des Trois Colombes 2014;

CONSIDÉRANT que le Ministre de la santé, Dr Gaétan Barette, a accordé à la corporation responsable du projet, l'autorisation pour ce projet en date du 8 avril 2016;

CONSIDÉRANT que ce projet est complémentaire aux services déjà existants sur le territoire du réseau local;

Re 16-08-121

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que la MRC de Mékinac accepte de participer financièrement pour un montant de 100 000 \$, soit 25 000 \$ par année, pour la concrétisation de cet initiative nécessaire à notre population. Les fonds annuels seront appropriés à même le Fonds de développement du territoire (FDT).

- Adopté à l'unanimité -

Centre régional d'entraînement et d'évènement de la Mauricie (CREEM) – 2017

Ce dossier sera traité à une séance ultérieure.

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) -2016-2017-2018

CONSIDÉRANT l'entente proposé par le CALQ, via Culture Mauricie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-06-108;

Re 16-08-122

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'injecter une somme de 10 000 \$ par année pendant 3 ans, soit pour 2016-2017-2018, dans le cadre du FDT pour le développement artistique, en partenariat territorial et autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général et monsieur Bernard Thompson, préfet à signer ladite entente;

- Adopté à l'unanimité -

Fonds émergence de projets : projets d'analyse

CONSIDÉRANT la recommandation du CA du CLD, dans le but d'investir pour l'émergence d'une entreprise à St-Roch-de-Mékinac, pour une étude de rentabilité;

Re 16-08-123

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur André Léveillée, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser de verser un montant maximal de 1580 \$ pour ce projet et d'autoriser monsieur Claude directeur général à signer la convention d'aide financière.

- Adopté à l'unanimité -

Entente de développement culturel 2017

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications propose une année supplémentaire de financement pour le plan d'action culturel de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le ministère entend injecter une somme de 10 000 \$ en contrepartie d'une somme équivalente de la part de la MRC;

Re 16-08-124

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'accepter de participer financièrement pour un montant de 10 000 \$, pour l'année 2017, à partir de l'enveloppe du FDT et autorise Bernard Thompson, préfet et/ou monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer les documents à cet effet;

- Adopté à l'unanimité -

FINANCEMENT PDAAM - 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) pour les années 2017-2018-2019 pour un montant de 25 000 \$ par année;

Re 16-08-134

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'octroyer la somme de 25 000 \$ pour chacune des années (2017-2018-2019), pour le Plan de développement (PDAAM), et ce, conditionnellement au renouvellement du FDT.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT D'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, donne avis de motion qu'un règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, sera présenté à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MRC

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, donne avis de motion qu'un amendement au règlement 2012-155 Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac sera présenté à une séance ultérieure.

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME : PLAN D'URBANISME # 332-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE ET SES RÈGLEMENTS D'URBANISME CORRESPONDANTS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Thècle a remplacé son plan et ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma d'aménagement régional révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Thècle a transmis à la MRC son nouveau plan d'urbanisme no 332-2016 et ses nouveaux règlements :

- relatif à l'émission des permis et certificats no 333-2016;
- de lotissement no 334-2016;
- de construction no 335-2016;
- administratif no 336-2016;
- de zonage no 337-2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-08-125

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le nouveau plan d'urbanisme no 332-2016 et ses nouveaux règlements :

- relatif à l'émission des permis et certificats no 333-2016;
- de lotissement no 334-2016;
- de construction no 335-2016;
- administratif no 336-2016;
- de zonage no 337-2016;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME : PLAN D'URBANISME # 2016-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES ET SES RÈGLEMENTS D'URBANISME CORRESPONDANTS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a remplacé son plan et ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma d'aménagement régional révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC son nouveau plan d'urbanisme no 2016-02 et ses nouveaux règlements :

- de zonage no 2016-03;
- de construction no 2016-04;
- de lotissement no 2016-05;
- relatif à l'émission des permis et certificats no 2016-06;
- administratif no 2016-07;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-08-126

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le nouveau plan d'urbanisme no 2016-02 et ses nouveaux règlements :

- de zonage no 2016-03;
- de construction no 2016-04;
- de lotissement no 2016-05;
- relatif à l'émission des permis et certificats no 2016-06;
- administratif no 2016-07;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME RÉNORÉGION, PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE ET PROGRAMME POUR LES RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE – LIVRAISON DES PROGRAMMES ET DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT les montants reçus du gouvernement du Québec pour la mise en œuvre des programmes SHQ pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une agence de livraison desdits programmes ainsi qu'une personne responsable de la saisie du programme d'amélioration de l'habitat (PAH);

Re 16-08-127

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'indiquer à la SHQ, que la MRC de Mékinac a décidé de livrer elle-même les programmes et qu'elle délègue à SAHA, a/s de madame Manon Clermont. La MRC désigne madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe, à titre de responsable de la saisie PAH.

- Adopté à l'unanimité -

RÉPARTITION DES SURPLUS DE LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion de la Cour municipale de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a un surplus à répartir aux municipalités de la MRC de Mékinac;

Re 16-08-128

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de distribuer le surplus de 48 350 \$, tel que prévu à l'entente de constitution de la Cour municipale.

- Adopté à l'unanimité -

TERRITOIRES NON ORGANISÉS : AUTORISATION D'ÉCHANGE DE TERRAINS POUR LE DÉPLACEMENT D'UN CHEMIN

CONSIDÉRANT qu'un tronçon du chemin Doucet, appartenant à la MRC de Mékinac est situé trop près de la St-Maurice et limite le développement de terrains privés;

CONSIDÉRANT que monsieur Marc Lapointe a construit un nouveau tronçon de chemin sur sa propriété et sur celles de monsieur Stéphane Pelletier et madame Lyne Trudel, en vue de l'échanger avec celui de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux de relocaliser le chemin de la MRC de Mékinac dans celui construit par monsieur Lapointe;

Re 16-08-129

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-

Sables et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer les documents nécessaires pour procéder à l'échange de terrains pour l'emprise du chemin Doucet (parties des lots 5103461 et 5103462 cadastre du Québec) traversant les propriétés de monsieur Marc Lapointe, monsieur Stéphane Pelletier et madame Lyne Trudel en contrepartie du nouveau chemin construit par monsieur Lapointe, selon les conditions et normes demandées par la MRC et à la satisfaction de la MRC. Le tout aux frais des propriétaires.

- Adopté à l'unanimité -

DÉNONCIATION DE L'AUGMENTATION DES BAUX DE VILLÉGIATURE POUR LE PÔLE DE SAINTE-THÈCLE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, a adopté le décret 980-2015 le 4 novembre 2015 modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que les modifications de ce règlement occasionnent une hausse démesurée des loyers des baux de villégiatures pour le pôle de Ste-Thècle, soit une augmentation de 302%, d'ici 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est surprenant de constater que le pôle de Ste-Thècle se situe au 2^e rang, le plus élevé des 49 pôles de la province, compte tenu que Ste-Thècle est reconnue comme une municipalité dévitalisée;

CONSIDÉRANT que la valeur de référence du pôle de Ste-Thècle est basée sur la valeur marchande d'un seul terrain situé au lac des trois-Milles, ce qui est loin de représenter la valeur marchande des baux de villégiature du secteur;

CONSIDÉRANT que le long des limites du pôle de Ste-Thècle, certains villégiateurs devront payer un loyer 4 fois plus cher que leur voisin de l'autre côté de la limite, soit 2269\$ en 2020 comparativement à 510 \$ chez le voisin;

Re 16-08-130

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de demander au gouvernement du Québec d'apporter les modifications nécessaires au Règlements sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État pour corriger cette iniquité touchant le pôle de Ste-Thècle. Que cette résolution soit transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard et madame Julie Boulet, ministre du Tourisme et député de Laviolette.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport 2015-2016 du programme d'aménagement durable des forêts, préparé par monsieur Luc Désaulniers, coordonnateur pour la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC de Mékinac sont satisfaits des investissements accomplis;

Re 16-08-131

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'approuver le rapport, tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION EN ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publiques a été lancé le 7 juin dernier;

CONSIDÉRANT que L'Union-Vie offre la meilleure tarification pour toutes les garanties analysées;

CONSIDÉRANT que la prime mensuelle proposée par L'Union-Vie en fonction des protections actuelles sur une période de quinze (15) mois offre une diminution de 7 %;

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion du collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie a pour mandat de diminuer les coûts de l'assurance collective et ce, sans altérer la qualité des services offerts aux assurés;

CONSIDÉRANT que le cahier d'appel d'offres comportait un volet optionnel concernant la protection d'assurance salaire courte durée, soit une protection d'ASCD intégrée avec prestation supplémentaire au chômage;

CONSIDÉRANT qu'avec l'option d'une protection d'ASCD intégrée avec prestation supplémentaire au chômage, la prime mensuelle proposée par l'Union-Vie sur une période de quinze (15) mois offre une diminution de 13%;

CONSIDÉRANT la recommandation d'ASQ Consultant et du comité de gestion d'accepter la proposition de l'Union-Vie, avec une garantie de taux pour une période de quinze (15) mois à compter du 1^{er} octobre prochain;

CONSIDÉRANT que L'Union-Vie offre une garantie d'augmentation maximale de 15% de la prime totale au premier renouvellement, ce qui représente une diminution de 0,33% de la prime actuelle;

Re 16-08-132

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'entériner la proposition de L'Union-Vie, soit :

- une tarification garantie pour une période de quinze (15) mois avec une diminution de 13 %, incluant l'option d'une protection d'assurance

- salaire de courte durée intégrée avec prestation supplémentaire au chômage, et ce, à partir du 1^{er} octobre 2016;
- o une tarification garantie pour une période de douze (12) mois avec une augmentation maximale de 15%, ce qui représente une diminution de 0,33%, de la prime actuelle, lors du premier renouvellement et ce, à partir du 1^{er} janvier 2018;

- Adopté à l'unanimité -

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION AFVSM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de participer financièrement à l'association forestière de la Vallée du St-Maurice (AFVSM);

Re 16-08-133

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le paiement de 50,00 \$ pour l'adhésion annuelle et plan de visibilité.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE PAIEMENT : DOSSIER COGECO DESSERTE INTERNET ST-ROCH-DE-MÉKINAC ET TROIS-RIVES

CONSIDÉRANT les investissements autorisés par le CA de COGECO pour la desserte de fibre optique dans certains secteurs de St-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives;

CONSIDÉRANT les autorisations, par résolutions, de financement de 30 000 \$ par le biais du FDT ainsi que l'acceptation des municipalités de Trois-Rives et St-Roch-de-Mékinac d'ajouter 5 000 \$ chacune via le FDT local;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente avec le groupe GOGECO et TGV-NET Mauricie;

Re 16-08-135

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à signer l'entente de financement requise pour la réalisation de cet initiative, et accepte l'augmentation de la participation financière de 10 000 \$ via le FDT local.

- Adopté à l'unanimité -

RECONSTRUCTION PONT GAGNON- ZEC GROS BROCHET

CONSIDÉRANT que le MRN a autorisé un montant de 355 200 \$, pour la reconstruction du pont du Gagnon dans la Zec Gros brochet, pour un projet dont l'estimé total est de 444 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce tronçon constitue une voie majeure pour ce secteur des TNO à l'ouest du St-Maurice;

CONSIDÉRANT que le milieu doit fournir la somme de 88 800 \$, selon l'estimé des travaux;

CONSIDÉRANT que la ZEC Gros Brochet peut y injecter un montant de 15 000 \$;

Re 16-08-136

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu que la MRC de Mékinac y injecte un montant équivalent à 66 % de la part du milieu jusqu'à un maximum de 60 000 \$, par le biais du Fonds villégiature et d'un montant équivalent à 17% de la part du milieu jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par le biais du poste voirie des TNO.

- Adopté à l'unanimité -

PONT TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT la correspondance de Monsieur Jean-Marc Blais du MERN, indiquant que des sommes sont disponibles dans le cadre du programme «Pons et ponceaux»;

CONSIDÉRANT qu'un ponceau majeur, dans le secteur «Bêtes puantes» peut être admissibles et nécessite un remplacement à court terme;

Re 16-08-137

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser monsieur Patrice Bédard à présenter, un projet de réfection dudit ponceau pour un montant de 25 000 \$, dans le cadre du programme.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Réjean Martin demande des informations supplémentaires au sujet du dossier de la Maison des trois colombes et concernant le développement culturel.

Madame France Déry demande des informations sur les formations des pompiers.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 16-08-138

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier